Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

RAPPORT D'ACTIVITÉS
ANNÉE 2013

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Télécopieur : 03 87 39 07 50
Mail : contact@scotam.fr
Site web : www.scotam.fr

Syndicat mixte du SCoTAM

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS DE 2013 4

ÉDITORIAL 5

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT À L'HONNEUR 6

PARTIE I
Vers l'arrêt du projet de SCoTAM 10

1_Un appui d'experts pour la finalisation du dossier 10

2_Des moments de débats et de partage autour du projet de SCoT 12

3_Des actions de communication ciblées au service de la concertation autour du projet de SCoT 14

4_ Des présentations particulières du projet de SCoTAM 15

PARTIE II
Une implication plus grande du Syndicat mixte dans les démarches territoriales 18

1_Une présence affirmée auprès des collectivités dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme et des politiques sectorielles 18

2_Une participation aux démarches territoriales 19

3_De l'InterSCoT aux travaux de la Fédération nationale des SCoT 21

PERSPECTIVES 2014 25

ANNEXES 26

FAITS MARQUANTS DE 2013

Février et juin : Deux conférences sur la biodiversité et les trames verte et bleue

Afin de faire connaître les enjeux des trames verte et bleue sur le territoire du SCoTAM, le Syndicat mixte a organisé, le 14 février et le 25 juin, deux conférences sur la biodiversité et les trames verte et bleue à l'attention des élus et des techniciens des intercommunalités membres et des partenaires publics. Ces rencontres ont permis notamment de présenter les différentes préconisations d'aménagement et de gestion permettant de maintenir et de renforcer les continuités écologiques.

Mars : Un débat sur les orientations générales du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a fait l'objet d'un débat en Comité syndical du 21 mars 2013. Enrichi par les travaux des ateliers stratégiques et par les rencontres des acteurs (réunions de Commissions, rencontres avec les intercommunalités et les partenaires institutionnels, ateliers prospectifs et stratégiques, réunions publiques…), le Projet se décline à travers trois axes stratégiques : développer l'attractivité du territoire en affirmant son identité, faciliter l'accueil, la mobilité des habitants et renforcer la cohésion sociale, promouvoir un urbanisme et un aménagement durables.

Mai, juillet et octobre : Séminaires sur le DOO

Le Syndicat mixte du SCoTAM a organisé trois séminaires afin d'aborder le volet réglementaire du SCoT contenu dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
Lors de ces trois rencontres, les membres du SCoTAM ont échangé sur le contenu du document et ont abordé dans les détails les thèmes du développement économique, des transports collectifs et de l'intermodalité, de l'habitat et de la consommation d'espace.

Septembre : Réunion publique sur le DOO

Le 23 septembre 2013 s'est tenue, à Metz, la dernière réunion publique sur le projet de SCoTAM. A cette occasion le Syndicat mixte a présenté les principes qui guideront les politiques publiques et a partagé avec les habitants et les élus présents les objectifs prévus dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Décembre : Arrêt du projet de SCoTAM

Les élus du Comité syndical ont arrêté le projet de SCoTAM, le 12 décembre 2013. Convaincus de l'importance de planifier durablement et solidairement les orientations d'aménagement et d'urbanisme du territoire pour les 20 ans à venir, ce document d'urbanisme a reçu l'adhésion d'un grand nombre d'élus.

ÉDITORIAL

L'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) marque l'activité du Syndicat mixte de l'année 2013. Près de six années d'études et de collaboration effectuées entre le Syndicat mixte et ses différents partenaires (intercommunalités, communes, services de l'Etat, Personnes Publiques Associées, Agence d'urbanisme d'Agglomérations de Moselle,…) ont été nécessaires pour élaborer ce schéma de planification territoriale.

Après avoir débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les élus du Syndicat mixte du SCoTAM ont travaillé collectivement pour alimenter et consolider le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce dernier a été partagé avec les acteurs publics du territoire et avec les habitants lors d'une ultime réunion publique de concertation qui s'est tenue sur Metz.

Cette collaboration active et constructive a permis aux intercommunalités membres de partager une ambition commune pour porter des orientations stratégiques qui favorisent un développement plus durable du territoire du SCoTAM.

Il restera une dernière étape à franchir l'année prochaine : une enquête publique sera organisée pour permettre à nouveau aux habitants de s'exprimer sur le Projet de SCoT avant que celui-ci ne soit approuvé par le Comité syndical.

Lionel FOURNIER

Président du
Syndicat mixte du SCoTAM
de 2008 à 2014

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT D

L'équipe administrative et technique du Syndicat mixte s'est constituée progressivement avec la montée en puissance des activités liées à l'élaboration du SCoT et au fonctionnement de la structure. Ainsi, de 1,5 agents (équivalent temps plein) en 2007, l'effectif se stabilise en 2013 pour compter 4,5 collaborateurs. L'équipe ainsi constituée permet d'accompagner au mieux les collectivités dans la phase de mise en œuvre des orientations du SCoTAM, d'assurer le suivi et l'évaluation du SCoT, de travailler aux évolutions à apporter au document (modification ou révision ultérieure du SCoT) et d'asseoir les actions de représentation et de communication du Syndicat mixte.

Le Budget 2013
du Syndicat mixte s'élève
à **1 024 892 €**

54,4 % des dépenses sont
consacrées aux études

La participation des
membres s'élève
à **491 844 €**

Angélique HARMAND, Fatiha DRICI, Jean-Daniel HEUZÉ, Kamel BAHRI, Béatrice GILET

19 démarches d'urbanisme
examinées :

dont 10 demandes de dérogation
d'ouverture à l'urbanisation

dont 6 projets de Plans Locaux
d'Urbanisme

et 3 autres démarches (SCoTAT,
SMITU, PAEN)

U SCOTAM À L'HONNEUR

Angélique HARMAND – responsable : relations avec les élus et les personnes publiques associées, les EPCI, coordination de l'équipe SCoTAM, préparation du programme de travail et cadrage du budget général, coordination des missions confiées à l'AGURAM et aux bureaux d'études, actions de représentation du Syndicat mixte, suivi des dossiers d'urbanisme et préparation avec Jean-Daniel des rapports/avis, contrôle des actes du Syndicat (administratifs, financiers, commande publique…), contribution aux travaux du SCoT (élaboration et mise en œuvre), cadrage de l'élaboration et de la mise en œuvre / suivi du SCoT, suivi des actions de communication-concertation,

Fatiha DRICI – chargée de mission communication-concertation (à mi-temps) : suivi et mise à jour du site web, relations presse et média, organisation de manifestations particulières (réunions publiques, séminaires, etc.), réalisation des rapports d'activités et autres documents de communication, relations avec les prestataires communication,

Jean-Daniel HEUZE – chargé de mission urbanisme-habitat-mobilité : accompagnement des collectivités dans le cadre de PLU pour la mise en œuvre du SCoTAM, participation aux réunions PLH, PDU... des collectivités du SCoT, suivi et contribution aux travaux du SCoT (élaboration, mise en œuvre, commissions de travail),

Kamel BAHRI – collaborateur administratif et financier : préparation des éléments budgétaires et suivi de l'exécution du budget, préparation des marchés publics et suivi de leur exécution, préparation des réunions SCoT (rapports des Bureau et Comité), gestion des assemblées, organisation de manifestations particulières en lien avec Fatiha,

Béatrice GILET – chargée de mission biodiversité-milieux naturels-SIG : suivi / participation aux démarches territoriales liées à l'environnement (Plan de gestion du risque inondation, Schéma régional de cohérence écologique, mise à jour du SDAGE…), suivi et contribution aux travaux du SCoT, accompagnement des collectivités dans le cadre de PLU pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue, gestion des données SIG

5 Réunions de Bureau

8 séances de Comité Syndical

2 réunions de Commission d'Appel d'offre

2 réunions du groupe Communication

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

PARTIE I

VERS L'ARRÊT DU PROJET DE SCoTAM

Syndicat mixte du SCoTAM

VERS L'ARRÊT DU PROJET DE SCoTAM

L'année 2013 a constitué l'année phare de l'élaboration du SCoTAM. En effet, les élus du Syndicat Mixte ont concentré leurs efforts à la finalisation du projet de SCoT afin que celui-ci puisse être « arrêté » en décembre 2013. L'année fut ponctuée de plusieurs moments d'échanges et de débat.

1_Un appui d'experts pour la finalisation du dossier

Le Syndicat mixte s'est appuyé sur les expertises de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle, de bureaux d'études environnementaux et de cabinets juridiques pour asseoir les orientations du SCoT et constituer le dossier d'arrêt.

La finalisation de l'étude Trame Verte et Bleue complémentaire

Le Bureau d'étude ASCONIT Consultants missionné par le Syndicat mixte du SCoTAM s'est évertué à finaliser l'étude complémentaire sur la Trame Verte et Bleue (TVB) pour permettre son intégration dans le projet de SCoTAM.

Outre la réalisation d'une cartographie des éléments constitutifs de la TVB sur le territoire et leur hiérarchisation afin d'identifier les continuités écologiques majeures, les travaux du Bureau d'étude ont permis aux élus du Syndicat Mixte de se familiariser avec les enjeux liés à la TVB. C'est notamment dans le cadre de deux conférences qui se sont déroulées le 14 février et le 25 juin 2013, qu'élus, techniciens et partenaires publics du territoire du SCoT ont pu être sensibilisés aux enjeux écologiques et à l'importance de définir une trame verte et bleue pour préserver la biodiversité du territoire. Ces rencontres ont également permis de présenter les différentes préconisations d'aménagement et de gestion qu'il est possible de mettre en place afin de maintenir et renforcer les continuités écologiques. Les interventions du Parc Naturel Régional de Lorraine sur la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme et de la Communauté de communes du Val de Moselle sur le projet de Crapauduc ont fait l'objet d'échanges enrichissants.

Le Syndicat mixte du SCoT a ensuite collaboré étroitement avec l'AGURAM pour intégrer dans le document réglementaire du SCoT (le Document d'Orientation et d'Objectifs), les éléments pouvant l'être (continuités, principes, etc.). Les éléments de diagnostic d'échelle plus fine seront apportés aux collectivités lors de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme.

Charleville sous Bois

Une expertise d'Air Lorraine

Le Syndicat mixte a sollicité le concours gracieux d'Air Lorraine, association agréée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour la surveillance et l'évaluation de la qualité de l´air en Lorraine, afin de compléter la partie «Air» de l'Etat Initial de l'Environnement et proposer des orientations à intégrer dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

L'AGURAM, une mission de conseil et d'études pour le Syndicat mixte du SCoTAM

Le Syndicat mixte a missionné l'AGURAM, dans le cadre du programme partenarial de l'Agence, pour deux missions principales en 2013 :

- Une mission générale d'accompagnement (participation aux différentes étapes de discussion et de validation des orientations, co-animation de différentes réunions) et de conseil dans la conduite de l'élaboration du SCoT (méthodologie…),
- Une mission d'études concourant à la finalisation du dossier de SCoTAM (écriture du DOO, réalisation des autres parties constitutives du dossier de SCoT, compilation et intégration des données et éléments émanant des bureaux d'études missionnés par le Syndicat mixte…).

Ces missions ont donné lieu à des rapports intermédiaires servant de support aux moments d'échanges organisés avec les élus du SCoT. La constitution du dossier final du projet de SCoTAM a suscité un travail considérable de la part de l'AGURAM afin de tenir les délais escomptés.

L'évaluation environnementale du projet de SCoTAM

L'évaluation environnementale du projet de SCoTAM, élément incontournable d'un projet de SCoT, a été réalisée par le bureau d'études Even Conseil pour le compte du Syndicat mixte du SCoT. Les travaux menés en 2013 consistent en :

- Des compléments et actualisations réalisés sur l'Etat Initial de l'Environnement (état zéro servant de référence pour apprécier toute évolution),
- L'analyse globale des incidences du projet sur l'environnement (et plus précisément sur la consommation d'espace, la trame verte et bleue, les transports et déplacements, la demande en énergie, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, les risques et nuisances, le paysage et le patrimoine),
- L'analyse des incidences des sites présentant une importance particulière pour l'environnement (zones de projets économiques et infrastructures nouvelles),
- L'analyse des incidences du projet de SCoT sur les sites Natura 2000,
- L'articulation du SCoT avec les documents, plans et programmes de rang supérieur avec lequel le SCoT doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte,
- L'exposé des différents choix opérés au regard de l'effet sur l'environnement,
- La rédaction du résumé non technique.

Even Conseil a également participé aux différentes réunions clés de travail avec les élus et les techniciens du Syndicat mixte.

Analyse juridique du dossier de SCoT

Nicolas **Olszak**
AVOCATS - STRASBOURG - METZ

Missionné par le Syndicat mixte, le Cabinet OLSZAK-BENECH a apporté son expertise juridique sur le dossier de SCoT, tant sur son contenu, que sur sa forme et la portée des orientations du futur schéma. Leur mission a notamment consisté à éclairer le Syndicat mixte dans les choix rédactionnels à opérer pour sécuriser au mieux le dossier de SCoT.

Le Cabinet OLSZAK-BENECH a également accompagné le Syndicat mixte dans la conduite de la procédure d'élaboration aux étapes clés (débat sur le PADD, arrêt du projet de SCoTAM, consultation des Personnes Publiques Associées).
Par sa réactivité et ses analyses pointues, le travail du Cabinet OLSZAK-BENECH a été d'une grande utilité pour permettre à l'AGURAM et au Syndicat mixte de finaliser le dossier de SCoTAM dans les délais impartis.

2_Des moments de débats et de partage autour du projet de SCoT

Le Syndicat mixte a, pendant cette phase clé de l'élaboration, orchestré et animé plusieurs temps d'échanges et de validation des orientations du SCoT (séminaires, Comités extraordinaires…). Il a également consulté les intercommunalités membres et les Personnes Publiques Associées sur un pré-projet de SCoT.

Mars - Avril : Rencontres «Habitat» avec les intercommunalités du SCoTAM

Le Syndicat mixte a rencontré les élus et les techniciens des intercommunalités du SCoTAM à l'occasion de plusieurs rencontres organisées sur le territoire, sur le thème de l'habitat : à Metz le 25 mars, à Rémilly le 4 avril, à Rombas le 15 avril et à Pange le 16 avril 2013.

Ces rencontres ont permis de partager les orientations du projet de SCoTAM en faveur du logement au regard de l'ambition de croissance démographique que se sont donnés les élus du SCoTAM.
La «mécanique» de la répartition de la production nouvelle de logements a été exposée et discutée. Le projet de SCoTAM a pu être affiné au regard des questions et ded observations recueillies.

Mars : Débat légal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

La procédure d'élaboration d'un SCoT prévoit l'organisation, au sein du Comité syndical, d'un débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Au vu du diagnostic, le PADD offre un cadre cohérent d'intervention à l'ensemble des politiques publiques en fixant des objectifs à atteindre. Ces objectifs sont ensuite déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui contient les prescriptions opposables du SCoT.

Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, des transports et déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Les élus du Comité syndical du SCoTAM ont débattu le 21 mars 3013 sur le PADD. Ce fut l'occasion pour les 31 élus participants de conforter les choix précédemment opérés, avant de poursuivre le travail déjà bien avancé sur les orientations et objectifs du DOO.

Juin : Présentation de l'état des réflexions devant la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

.

Le 11 juin 2013, le Syndicat mixte du SCoTAM a été entendu par la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles sur l'état des réflexions relatives à la thématique de la préservation des espaces agricoles par le futur schéma.

Suite à cette présentation, le Syndicat mixte du SCoTAM a reçu des encouragements de la Commission pour les efforts effectués notamment sur la gestion raisonnée en faveur d'une réduction nette de consommation du foncier agricole.

Mai - Juillet - Octobre : Construction collaborative du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Les élus du Syndicat mixte se sont réunis à 3 reprises, les 16 mai, 2 juillet et 1er octobre 2013, dans le cadre de séminaires de travail afin d'échanger en détail sur le contenu du DOO. Ces trois rendez-vous, animés par l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM), ont permis aux délégués de prendre connaissance du contenu du DOO et d'échanger sur les orientations proposées. Chacune des rencontres s'est clôturée par un
Comité syndical au cours duquel des choix ont pu être entérinés.

Août - Septembre : Consultation des intercommunalités et des personnes publiques associées sur un pré-projet de SCoTAM

Le Syndicat mixte du SCoTAM a souhaité concerter les partenaires territoriaux et institutionnels sur un pré-projet de SCoT issu notamment des travaux des séminaires de mai et juillet. Près d'une vingtaine organismes et collectivités ont été interpellés. Cette phase de consultation organisée en amont de l'arrêt de projet de SCoTAM a permis de recueillir des observations et questions qui ont servi à parfaire le dossier. Des réponses ont été formulées aux courriers de chaque intercommunalité du SCoT.

Octobre : 4ème Réunion d'échanges avec les partenaires publics sur le DOO

Une réunion d'échanges sur les orientations du DOO a été organisée, le 3 octobre 2013, avec les Partenaires Institutionnels et Territoriaux (l'Etat, le Conseil Général de la Moselle, le Conseil Régional de Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, le Parc Naturel Régional de Lorraine, les 11 intercommunalités membres, les Syndicats mixtes de SCoT voisins…).

Cette rencontre a permis aux partenaires de faire part de leurs observations concernant le pré-projet de SCoTAM qui leur a été préalablement transmis.

Décembre : Arrêt du projet de SCoTAM

Le projet final du SCoTAM qui intégre le Document d'Aménagement Commercial (DAC) a été présenté le 12 décembre 2013 au Comité syndical, accompagné du bilan de la concertation sur le projet de SCoT, ainsi que le prévoit la loi. Les délégués syndicaux ont délibéré pour «arrêter» le projet de SCoTAM lors de cette séance de Comité syndical. Le projet de SCoT et le DAC ont reçu l'adhésion d'une grande majorité d'élus (70%).

Arrêt du SCoTAM
Comité Syndical du 12 décembre 2013

3_Des actions de communication ciblées au service de la concertation autour du projet de SCoT

4ème édition du SCoTAM'INFO dédié à la consommation d'espace et à l'avancement du SCoT

Dans ce nouveau numéro, le Syndicat mixte du SCoTAM a souhaité apporter un éclairage sur la question de la consommation de l'espace et présenter les objectifs prévus dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du projet de SCoTAM. Il a également présenté la dernière phase de concertation préalable avant l'arrêt du projet de SCoT : dernière réunion publique et mise à jour du dossier de concertation.
Deux réunions de préparation ont été organisées avec le groupe de communication pour réaliser cette nouvelle édition du SCoTAM'INFO.
Cette publication a été diffusée à l'ensemble de nos partenaires (intercommunalités, communes et délégués du Comité syndical ainsi qu'aux participants aux réunions publiques). Elle a été également mise en ligne sur le site Web du Syndicat mixte.

Dernière phase de concertation publique avant l'arrêt du projet de SCoT

Pendant toute la durée de l'élaboration du SCoTAM, le Syndicat mixte a mis en place une concertation active avec les habitants du territoire. Cette concertation a été ponctuée de temps forts aux étapes clés de l'élaboration du schéma (diagnostic, projet). Un dernier grand rendez-vous avec le public a été organisé en 2013 sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), avant l'arrêt du projet de SCoTAM.

Une ultime réunion publique s'est ainsi tenue à la Chambre de métiers et de l'artisanat à Metz, le 23 septembre 2013, pour partager les objectifs prévus dans le DOO. Près de 80 participants ont été accueillis. Une exposition de panneaux a accompagné cette rencontre.

Des moyens d'informations ont été déployés pour annoncer largement l'organisation de cette rencontre (affiches, presse, courriel dans les communes et intercommunalités).

INTERCOMMUNALITÉ

Dernière réunion publique du SCoTAM

Le Syndicat mixte chargé d'élaborer le Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCoTAM) tient sa dernière réunion publique de concertation, lundi 23 septembre, à 19h, à l'espace conférences de la Chambre de métiers et de l'artisanat, Pôle des métiers de Metz-Technopôle, 5, bld de la Défense, à Metz.

Y seront présentés : les principes qui guideront les politiques publiques pour les vingt prochaines années et les objectifs prévus dans le document d'orientation et d'objectifs sur les thèmes de l'habitat, de la mobilité, du développement économique, de l'urbanisme, de la biodiversité, des paysages et des ressources naturelles.

Cette réunion sera accompagnée d'une nouvelle exposition.

Mise à jour des registres de concertation et du site Web

Les registres de concertation détenus par les intercommunalités membres du SCoTAM ont été actualisés des derniers documents produits afin de permettre aux habitants d'en prendre connaissance. Ils ont été tenus à disposition du public jusqu'à la veille de la date d'arrêt du projet.

Le site Web du Syndicat mixte a également mis en ligne les derniers documents du projet et a diffusé les informations relatives à l'élaboration du SCoTAM dans ses actualités.

Fréquentation du site Internet en 2013

Nombre de visites : **5 043 (+62,21 % /2012)**

Nombre moyen de pages consultées par visite : **4,75**
Durée moyenne de la visite : **3min48**

3 137 nouvelles visites sur le site

Bilan de la concertation

Un bilan de la concertation a été établi au regard des observations collectées durant toute la durée de l'élaboration du SCoTAM (formulaire de contact du site Web, registres, réunions publiques, etc.). Il prend la forme d'un rapport détaillant les actions mises en œuvre et comportant une synthèse des échanges et des observations formulées par le public. Il a été mis en ligne sur le site Web du Syndicat mixte.

4_Des présentations particulières du projet de SCoTAM

Information en Conférence des Maires de Metz Métropole

A la demande de Metz Métropole, le Syndicat mixte du SCoTAM est intervenu lors d'une Conférence des Maires pour présenter le projet de SCoTAM, le 23 mai 2013 à Chieulles, devant les Maires de la Communauté d'Agglomération. Cette rencontre fut l'occasion de présenter l'état d'avancement du projet de SCoTAM et de partager les axes stratégiques du PADD ainsi que les orientations du DOO qui étaient à ce stade déjà établies.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre du partage des travaux d'élaboration du SCoTAM avec les intercommunalités de son territoire. Les années précédentes, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz avaient également sollicité le Syndicat mixte dans un même objectif d'information et de partage.

Présentation du projet de SCoTAM aux membres du CODEV de Metz Métropole

Dans un même dessein d'information et d'échanges, le Syndicat mixte du SCoTAM sur invitation du Président du Conseil de Développement Durable de Metz Métropole, est intervenu le 5 septembre 2013 pour présenter le projet de SCoTAM aux membres du CODEV qui avaient préalablement été consulté sur le dossier pour émettre toute contribution utile en vue d'améliorer le projet.

Réunion de travail du CODEV

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

PARTIE II

UNE IMPLICATION PLUS GRANDE DU SYNDICAT MIXTE DANS LES DÉMARCHES TERRITORIALES

Syndicat mixte du SCoTAM

UNE IMPLICATION PLUS GRANDE DU SYNDICAT MIXTE DANS LES DÉMARCHES TERRITORIALES

Le Syndicat mixte a entrepris de suivre plus activement et de participer pleinement à différents projets et démarches intéressants le devenir du territoire du SCoTAM.

1.Une présence affirmée auprès des collectivités dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme et des politiques sectorielles

En qualité de personne publique associée, le Syndicat mixte du SCoTAM a participé à plusieurs réunions de travail concernant les projets de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes d'Arry, Augny, Colligny, Corny-sur-Moselle, Fey, Gorze, Jouy-Aux-Arches, Laquenexy, Louvigny, Marieulles-Vezon, Orny, Sanry-sur-Nied et Talange.
Lors de ces réunions, les représentants du Syndicat mixte prennent connaissance du projet d'aménagement et de développement de chaque commune, et veillent à ce que les objectifs affichés respectent les principes que le SCoT sera lui-même tenu de prendre en compte ; ils s'assurent également que les dispositions du projet de PLU concordent avec les orientations du futur SCoT et alertent, au besoin, les communes de l'obligation de compatibilité qui s'exercera entre le SCoTAM et leur PLU.
En fin de procédure, l'avis du Syndicat mixte est requis sur tout projet de PLU arrêté d'une commune de son périmètre ainsi que pour toute nouvelle ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles. Ces avis sont rendus par le Bureau qui a reçu délégation du Comité Syndical. Le Bureau se réunit régulièrement à un rythme de 4 à 5 réunions annuelles. Préalablement, la Commission Cohérence des Documents d'Urbanisme, présidée par Monsieur Michel VOLLE, Maire de Montois-la-Montagne et représentant de la CC du Pays Orne Moselle, examine les différents dossiers et propose un avis sur chacun d'eux. Elle s'est réunie à six reprises au cours de l'année 2013.

19 démarches d'urbanisme suivies dont :

- **6** Projets de Plans Locaux d'Urbanisme arrêté (Marsilly, Arry, Ancy-sur-Moselle, Jouy-aux-Arches, Charly-Oradour, Sanry-sur-Nied)
- **10** demandes de dérogation générant des ouvertures à l'urbanisation d'environ 35 hectares (Marange-Silvange, Marly, Marsilly, Gandrange, Arry, Ancy-sur-Moselle, Fèves, Charly-Oradour, Coin-les-Cuvry, Sainte-Ruffine).
- **1** Projet de SCoT de l'Agglomération Thionvilloise
- **1** Projet de Plan de Déplacement Urbain du SMITU
- **1** Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) Coteaux du Mont Saint Quentin de Scy-Chazelles / Lessy

Par ailleurs, le Syndicat mixte a suivi la révision du Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole en participant aux différents ateliers organisés en phase de diagnostic : ateliers «modes doux», «transports collectifs» et «infrastructures routières».

2. Une participation aux démarches territoriales

Signature de la Charte du foncier agricole en Moselle

Le Préfet de la Moselle, le Président du Conseil Général de la Moselle et le Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle se sont engagés à mettre en œuvre à toutes les échelles de l'aménagement une gestion économe et raisonnée du foncier agricole. Cette intention s'est concrétisée dans la rédaction d'une Charte du foncier agricole en Moselle dont un des objectifs est de réduire de moitié la consommation d'espace par rapport au rythme observé sur le département de la Moselle depuis 1945.
Le Syndicat mixte du SCoTAM a apporté sa contribution au texte. La charte a été signée par le Président du Syndicat Mixte le 28 septembre 2013 lors d'une cérémonie qui s'est tenue au Centre international des Congrès de Metz.

Création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains sur les communes de Scy-Chazelles / Lessy (PAEN)

Le Conseil Général de la Moselle sous l'initiative des communes de Scy-Chazelles et de Lessy et en partenariat avec Metz Métropole a poursuivi la procédure de création du PAEN.
Le projet de PAEN de Scy-Chazelles / Lessy, confirme la vocation agricole et naturelle des côtes de Moselle, rompant avec la pression urbaine des dernières décennies.
La réouverture du site à une agriculture périurbaine de qualité conjointement liée au redéploiement de l'activité viticole tout en garantissant une préservation et une valorisation des noyaux de biodiversité présents aux franges du site est une réponse cohérente avec la gestion des grands équilibres territoriaux promu par le SCoT de l'Agglomération Messine.
Le Comité syndical s'est d'ailleurs positionné favorablement au périmètre de ce projet et le Syndicat mixte participe aux réflexions entreprises en phase opérationnelle de ce projet de revalorisation agricole.

PAEN de Scy-Chazelles / Lessy

Lancement du Réseau Technique Territorial sur l'Habitat

Le 14 octobre 2013, sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires et du Conseil Général de la Moselle, s'est orchestré le lancement du « Réseau Technique Territorial de l'Habitat » de Moselle. Ce réseau vise à réunir les chargés de mission habitat et les techniciens des EPCI mosellans et des SCoT dans le but de développer une culture partagée en matière de logement sur les problématiques rencontrées par les territoires (ex : vacance des logements, habitat dégradé, constructions neuves, …). Cette première réunion a permis de cerner les objectifs et intérêts de constituer un tel réseau :

- Observation et connaissance des enjeux et des politiques de l'habitat à travers différents supports ou outils (observatoires, etc.),
- Echanges sur des sujets d'actualité et les évolutions réglementaires,
- Partage d'expériences sur des problématiques communes.

Le Syndicat mixte du SCoTAM est partie prenante de ce réseau.

Participation aux démarches relatives à l'Eau

La Directive Inondation (DI) fixe un cadre européen pour l'évaluation et la gestion globale des risques inondations. Elle induit notamment la réalisation d'une Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI), la sélection de Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI), la réalisation de cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation et l'élaboration d'un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).
Afin de mener à bien ces missions, l'Agence de L'Eau Rhin-Meuse s'est dotée d'un Groupe de Travail Directive Inondation (GTDI) auquel participe le Syndicat Mixte du SCoTAM dans l'objectif d'établir un plan permettant de réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondations.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) établit l'armature d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle induit notamment l'élaboration d'un plan de gestion appelé, en France, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
Dans le cadre de la mise à jour des Orientations fondamentales et dispositions du SDAGE Rhin-Meuse pour la période 2016-2021 (2ème cycle), le Comité de Bassin Rhin-Meuse a créé six groupes de travail associant l'ensemble des acteurs concernés afin de l'épauler dans cette tâche : les groupes Eau et santé, Eau et pollution, Eau, nature et biodiversité, Eau et rareté, Eau et aménagement du territoire, inondation (avec le groupe déjà mis en place pour la Directive Inondation GTDI), Eau et gouvernance.
Le Syndicat Mixte du SCoTAM est associé à cette mise à jour et participera en 2014 à trois des groupes de travail (Eau et gouvernance - Eau, nature et biodiversité - Eau et aménagement du territoire, inondation) dans l'objectif d'établir un schéma permettant d'atteindre un bon état des milieux aquatiques.

Suivi de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Issu du Grenelle de L'Environnement le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est élaboré conjointement par l'Etat et la Région. Encadré par les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, il doit notamment identifier la Trame Verte et Bleue régionale, élaborer un plan d'action stratégique, réaliser un atlas cartographique et développer un dispositif de suivi et d'évaluation. La Trame Verte et Bleue, formée de continuités écologiques, est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines. Elle contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.
La Trame Verte et Bleue régionale, via le SRCE, doit être prise en compte par les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) et dans tout projet d'infrastructure linéaire de transport de l'Etat.
Le SCoTAM n'est pas associé aux groupes de travail relatifs à l'élaboration du SRCE mais au Comité Régional Trame Verte et Bleue (CRTVB) permettant de suivre les résultats des principales phases de travail.

Suivi du projet ITEC Terra Lorraine

Le Conseil général de la Moselle mène, en lien avec le projet privé ITEC Terra Lorraine (pôle d'affaires et d'activités technologiques entre la Chine et l'Europe, basé sur la mégazone départementale d'Illange-Bertrange), des réflexions quant aux effets induits par ce projet sur le territoire (infrastructures, logements, équipements, etc.). Il organise depuis 2012 plusieurs rencontres associant une pluralité d'acteurs intéressés par le projet et a mené des études (friches mobilisables, scénarios de développement) pour tenter d'en mesurer les conséquences et d'anticiper un développement lié au projet privé.

Le Syndicat mixte du SCoTAM a suivi en 2013 les travaux et réflexions menées dans le cadre de ce projet et a notamment participé à trois rendez-vous, les 19 février, 10 octobre et 17 décembre 2013.

3.De l'InterSCoT aux travaux de la Fédération nationale des SCoT

Un travail de cohérence avec les SCoT voisins

Le Syndicat mixte du SCoTAM a suivi de près les travaux d'élaboration des SCoT voisins afin de veiller à la cohérence des orientations.

S'agissant du SCoT Nord Meurthe-et-Moselle, le Syndicat mixte du SCoTAM a été associé aux travaux menés en ateliers et a pu participer à deux rendez-vous sur le PADD : le 13 mars 2013 concernant le volet de la démographie et des besoins en logement et le 9 avril 2013 pour approfondir les travaux menés sur les autres sujets dans le cadre de la construction du DOO. Enfin, le Syndicat mixte a participé à deux Comités de pilotage à Mancieulles le 17 octobre 2013 sur le PADD et le 5 décembre 2013 portant sur les orientations et objectifs du DOO, avant l'arrêt du projet de SCoT.

S'agissant du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise, le Syndicat mixte du SCoTAM a participé à la réunion de présentation et de partage sur le DOO du SCoTAT en qualité de Personne Publique Associée, le 17 mai 2013.

Ces réunions ont nécessité un travail préalable d'analyse des documents de travail transmis pour mettre en perspective les orientations des SCoT voisins avec celles du SCoTAM.

Participation aux réunions InterScot Moselle

Depuis 2012, le Conseil général de la Moselle anime un réseau d'échanges entre les structures porteuses de SCoT en Moselle. Il prend la forme de réunions techniques où chaque participant peut apporter un éclairage sur une thématique programmée.

Au cours de l'année 2013, le Syndicat mixte du SCoTAM a participé aux trois réunions du Comité technique InterSCoT organisées : le 24 janvier 2013 sur « la consommation du foncier », le 30 mai 2013 sur « le suivi et la mise en œuvre des SCoT » et le 19 novembre 2013 sur « le recensement et la promotion des zones d'activités économiques de la Moselle : état des lieux et perspectives ».

9èmes Rencontres nationales des SCoT à Bergerac

Organisées chaque année conjointement par la Fédération nationale des SCoT et par un territoire d'accueil, ces rencontres sont le grand rendez-vous des structures porteuses de SCoT, élus et techniciens, et des partenaires et acteurs intéressés et interpellés par un SCoT dans leur quotidien. A chaque occasion un thème y est développé. En 2013, ces rencontres avaient pour objet la comparaison «SCoT des villes, SCoT des champs ?».

Le Syndicat mixte du SCoTAM a participé à ce rendez-vous annuel.

9ème Rencontres nationales des SCoT Bergerac

PERSPECTIVES 2014

UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE

Consécutivement au regroupement de plusieurs intercommunalités au sein du territoire du SCoTAM à partir du 1er janvier 2014, le nombre d'intercommunalités membres du Syndicat mixte du SCoTAM va évolué, ce qui nécessitera de redéfinir la composition du Comité syndical et la représentativité des EPCI au sein de ce Comité syndical.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE DU SCOTAM

Suite aux élections municipales de mars 2014, les nouvelles assemblées intercommunales constituées désigneront de nouveaux délégués pour siéger au Comité syndical du SCoT. L'élection du Président du Syndicat mixte du SCoTAM sera programmée.

VERS L'APPROBATION DU SCoTAM

Le projet de SCoTAM sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA), puis mis à l'enquête publique afin de recueillir les observations des habitants. Le Comité syndical pourra ensuite prendre en compte les avis des PPA et de la Commission d'enquête pour constituer le dossier de SCoT final.

PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT ET DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Une fois le SCoT approuvé, le Syndicat mixte s'attèlera à préparer la mise en œuvre des orientations du SCoTAM (accompagnement des collectivités, études complémentaires, documents pédagogiques, etc.). Une autre mission clé consistera à suivre la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT.

ANNEXES

1_Calendrier 2013 des réunions de Bureau, de Comité syndical et des Commissions

2_Liste des délégués titulaires du Syndicat mixte au 31/12/2013

3_Liste des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre de 2013

4_Listing des délibérations du Comité syndical de l'année 2013

1_Calendrier 2013 des réunions de Bureau, de Comité syndical et des Commissions

Bureau :

- **12 mars 2013**
- **21 mai 2013**
- **17 septembre 2013**
- **22 octobre 2013**
- **3 décembre 2013**

Comité Syndical ordinaire :

- **5 février 2013**
- **21 mars 2013**
- **28 mai 2013**
- **1er octobre 2013**
- **7 novembre 2013**
- **12 décembre 2013**

Comité Syndical extraordinaire :

- **16 mai 2013**
- **2 juillet 2013**

Commission d'Appel d'Offre (CAO) :

- **7 janvier 2013**
- **21 février 2013**

Groupe de Communication :

- **Jeudi 11 juillet 2013 :** définition de la trame du SCoTAM'INFO N°4 (échanges sur les éléments à aborder dans les différentes rubriques et sur le choix des visuels), présentation du contenu général des prochains panneaux d'exposition, présentation de la maquette du rapport d'activités 2012;
- **Jeudi 29 août 2013 :** présentation de la maquette du SCoTAM'Info N°4 consacrée à la thématique de la consommation de l'espace.

Commissions :

Commission Cohérence des Documents d'Urbanisme présidée par M. Michel VOLLE :

- 7 janvier 2013
- 4 mars 2013
- 13 mai 2013
- 9 septembre 2013
- 14 octobre 2013
- 25 novembre 2013

2_Liste des délégués titulaires du Syndicat mixte au 31/12/2013

• M. ABATE Patrick	Délégué	CCSM
• M. ARNOULD Raymond	12ème VP	CCAARL
• M. BERGE Guy	Délégué	MM
• M. BOURCET Patrice	Délégué	MM
• M. BRUM Erwin	Délégué	CCPOM
• M. BURGAIN Michel	Délégué	MM
• M. COULETTE Michel	7ème VP	CCVM
• M. DEFAUX Daniel	Délégué	MM
• M. DIEDRICH Claude	Délégué	CCPOM
• M. DROUIN René	Délégué	CCPOM
• M. DUVAL Bertrand	Délégué	MM
• M. ECKENFELDER Jean-Paul	Délégué	CCV
• M. FONTE Antoine	Délégué	MM
• M. FOURNIER Lionel	Président	CCPOM
• M. GANDAR Pierre	Délégué	MM
• Mme GANSOINAT-RAVAINE Marie-Thérèse	8ème VP	CCV
• M. GROS Dominique	1er VP	MM
• M. GROSDIDIER François	3ème VP	MM
• M. GULINO Eric	Délégué	CCPP
• M. HASSER Henri	14ème VP	MM
• M. HAUUY Robert	Délégué	CCVM
• M. HENRION Marc	Délégué	MM
• M. HOCHSTRASSER Maurice	Délégué	MM
• M. HORY Thierry	Délégué	MM
• M. HOUPERT André	9ème VP	CCHC
• M. JEAN Thierry	13ème VP	MM
• Mme KAUCIC Isabelle	Déléguée	MM
• M. KRAUSENER Gilbert	Délégué	MM
• Mme LAPOIRIE Catherine	Déléguée	CCMLM
• M. LIOGER Richard	2ème VP	MM
• M. MAHLER Jean-Claude	Délégué	CCSM
• M. MARTIN Roland	Délégué	CCMLM
• M. MASSON Jean-Louis	Délégué	MM
• M. MICHEL Jean-Louis	5ème VP	CCMLM
• M. OCTAVE Henri	Délégué	CCSM
• M. PAYEN Hubert	Délégué	MM
• M. PETIT Christian	6ème VP	CCPP
• M. PETTE Alain	Délégué	MM
• M. PEULTIER Roger	Délégué	MM
• M. PIERRET Alain	Délégué	MM
• M. SCHRECKLINGER Didier	Déléguée	CCHC
• M. SERREDSZUM Jean-Marie	Délégué	CCPOM
• M. STROZYNA Joël	Délégué	MM
• M. TERRIER Gérard	Délégué	CMLM
• M. THEOBALD Jean-Claude	Délégué	MM
• M. TODESCHINI Jean-Marc	4ème VP	CCSM
• M. TOURNAIRE Michel	11ème VP	CCVSP
• M. VOLLE Michel	Délégué	CCPOM
• M. WIBRATTE Jean-Luc	10ème VP	CCRE

MM : Metz Métropole / **CCHC :** Comunauté de communes du Haut Chemin / **CCPOM :** Comunauté de communes du Pays Orne-Moselle / **CCMLM :** Comunauté de communes de Maizières-Lès-Metz / **CCSM :** Comunauté de communes du Sillon Mosellan / **CCVSP :** Comunauté de communes du Val Saint-Pierre / **CCPP :** Comunauté de communes du Pays de Pange / **CCRE :** Comunauté de communes de Rémilly et Environs / **CCV :** Comunauté de communes du Vernois / **CCVM :** Comunauté de communes du Val de Moselle / **CCAARL :** Comunauté de communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine.

3_Liste des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre de 2013

Membres titulaires de la CAO en 2013 :

Civilité	NOM	Prénom	EPCI
Monsieur	VOLLE (Président CAO)	Michel	CC du Pays Orne Moselle
Monsieur	PETTE	Alain	METZ METROPOLE
Madame	LAPOIRIE	Catherine	CC de Maizières-lès-Metz
Monsieur	PETIT	Christian	CC du Pays de Pange
Madame	GANSOINAT-RAVAINE	Marie-Thérèse	CC du Vernois

Membres suppléants de la CAO en 2013 :

Civilité	NOM	Prénom	EPCI
Monsieur	TODESCHINI	Jean-Marc	CC du Sillon Mosellan
Monsieur	HOUPERT	André	CC du Haut-Chemin
Monsieur	ARNOULD	Raymond	CC d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine
Monsieur	TOURNAIRE	Michel	CC du Val Saint Pierre
Monsieur	COULETTE	Michel	CC du Val de Moselle

4_Listing des délibérations du Comité syndical de l'année 2013

BUREAU DELIBERANT

Délibérations du Bureau en date du 22 janvier 2013
- Point 1 : Demande de dérogation de la Commune de Marange-Silvange
- Point 2 : Demande de dérogation de la Commune de Marly

Délibérations du Bureau en date du 12 mars 2013
- Point 1 : Projet de PLU de la Commune de Marsilly
- Point 2 : Demande de dérogation de la Commune de Marsilly
- Point 3 : Demande de dérogation de la Commune de Gandrange

Délibérations du Bureau en date du 21 mai 2013
- Point 1 : Projet de PLU de la Commune d'Arry
- Point 2 : Demande de dérogation de la Commune d'Arry

Délibérations du Bureau en date du 17 septembre 2013
- Point 1 : Projet de PLU de la Commune d'Ancy-sur-Moselle
- Point 2 : Demande de dérogation de la Commune d'Ancy-sur-Moselle
- Point 3 : Projet de PLU de la Commune d'Arry
- Point 4 : Demande de dérogation de la Commune d'Arry
- Point 5 : Demande de dérogation de la Commune de Fèves

Délibérations du Bureau en date du 22 octobre 2013
- Point 1 : Avis sur le PLU arrêté de la Commune de Jouy-Aux-Arches
- Point 2 : Avis sur le PLU arrêté de la Commune de Charly-Oradour
- Point 3 : Avis sur le PLU arrêté de la Commune de Sanry-Sur-Nied

Délibérations du Bureau en date du 3 décembre 2013
- Point 1 : Demande de dérogation de la Commune de Charly-Oradour
- Point 2 : Demande de dérogation de la Commune de Coin-Lès-Cuvry
- Point 3 : Demande de dérogation de la Commune de Sainte Ruffine

COMITE SYNDICAL

Délibérations du Comité Syndical en date du 5 février 2013
- Point 1 : Désignation de Messieurs FONTE et PEULTIER dans une Commission d'études et de réflexion du Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 2 : Budget primitif de l'année 2013
- Point 3 : Contribution financière pour l'année 2013 des membres adhérents du Syndicat mixte
- Point 4 : Convention partenariale 2013 entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle et le Syndicat mixte du SCoTAM
- Point 5 : Charte du foncier agricole en Moselle
- Point 6 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 7 : Communication des délibérations prises par le Bureau

Délibérations du Comité Syndical en date du 21 mars 2013
- Point 1 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 2 : Communication des délibérations prises par le Bureau
- Point 3 : Avis sur le périmètre du PAEN de Scy-Chazelles / Lessy
- Point 4 : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoTAM

Délibérations du Comité Syndical en date du 28 mai 2013
- Point 1 : Compte administratif de l'exercice 2012
- Point 2 : Compte de gestion de l'exercice 2012
- Point 3 : Affectation des résultats de l'exercice 2012
- Point 4 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 5 : Communication des délibérations prises par le Bureau

Délibérations du Comité Syndical en date du 1er octobre 2013
- Point 1 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 2 : Communication des délibérations prises par le Bureau
- Point 3 : Indemnité de conseil au Trésorier Principal de Metz Municipale, comptable du Syndicat mixte
- Point 4 : Décision modificative n°1/2013
- Point 5 : Avenant n°3 à la Convention de moyens généraux avec Metz Métropole
- Point 6 : Projet de Plan de Déplacements Urbains du SMITU Thionville – Fensch
- Point 7 : Projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise

Délibérations du Comité Syndical en date du 7 novembre 2013
- Point 1 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 2 : Communications des délibérations prises par le Bureau

- Point 3 : Débat d'orientation budgétaire de l'année 2014
- Point 4 : Décision modificative n°2/ 2013 (Budget Principal 2013)

Délibérations du Comité Syndical en date du 12 décembre 2013

- Point 1 : Communication des décisions prises par le Président
- Point 2 : Communications des délibérations prises par le Bureau
- Point 3 : Budget primitif de l'année 2014
- Point 4 : Arrêt du bilan de la concertation liée à l'élaboration du SCoTAM
- Point 5 : Adoption du projet de Document d'Aménagement Commercial (DAC) du SCoTAM
- Point 6 : Arrêt du Projet de SCoTAM

Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz

Réalisation : service communication du Syndicat mixte du SCoTAM
Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM - Metz Métropole